

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 77 (1963)

Heft: 1

Rubrik: Chronique internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La ville de Nevers porte, appendue à son blason, la croix de guerre 1939-1945 à l'Ordre du Corps d'Armée, par décision ministérielle n° 78 du 11 novembre 1948, hommage rendu au courage de ses habitants, qui subirent les représailles de l'ennemi et les bombardements alliés de la libération.

Robert Louis

dessinateur héraldiste des Services officiels.



Fig. 1. Armoiries Petitpierre

Armoiries de familles vaudoises : Petitpierre. — La ferme du domaine de Graberet, à Donneloye, possède une clef de voûte armoriée de la fin du XVII^e siècle. L'écu en accolade porte un filet en barre accompagné d'une étoile et d'un croissant ouvert vers le filet (fig. 1). Ce sont là les armes de la famille Petitpierre, originaire de Couvet (Neuchâtel), communière de Donneloye dès 1682. Olivier et Charles († av. 1732), père et fils, notaires tous deux, furent châtelains de Donneloye et Mollondin pour LL.EE. de Berne. Nous ne savons auquel des deux attribuer la pierre sculptée.

Les armoiries Petitpierre portent traditionnellement un croissant accompagné d'une ou plusieurs étoiles; la branche de Donneloye les sépare d'un filet. Jeanne-Marie, fille d'Olivier et sœur de Charles, alliée en 1697 au D^r Jean-Jacques Rosselet de Neuchâtel, décore son contrat de mariage d'un écu, identique à celui de Graberet, dont le champ est d'azur et les meubles d'or. Les héraldistes et généalogistes Clavel de Ropraz et Olivier dotent Ursule, sœur de Jeanne-Marie, femme de Gabriel Bise, de Moudon, seigneur de Treytorrens, d'armes analogues, le filet étant toutefois remplacé par une barre. La famille Petitpierre de Donneloye paraît s'être éteinte dans la première moitié du XVIII^e siècle; elle appartenait à la même branche que les Petitpierre reçus bourgeois internes de Neuchâtel en 1696, qui furent créés plus tard comtes de Wesdehlen.

Olivier Clottu.

Chronique internationale

Le sixième Congrès international d'Héraldique et de Généalogie. — Ce congrès s'est tenu du 8 au 14 septembre 1962 à Edimbourg (Ecosse) réunissant plus de deux cents participants, venus de quelque vingt-cinq pays de tous les continents.

Ouvert dans la grande salle du Parliament Hall, par le Duc de Hamilton, son président, il s'est poursuivi au milieu de réceptions quotidiennes, soit dans le château royal, soit dans diverses salles des bâtiments officiels d'Edimbourg et de Glasgow: festivités souvent pittoresques, toujours fastueuses et fort réussies. Diverses expositions avaient été spécialement organisées dont celle des trésors héraldiques de la collection Burrell, à Glasgow. Cet ensemble est un témoignage de la toujours vivante hospitalité écossaise dont le secrétaire général, baron Gayre of Gayre, doit être remercié et félicité.

En matière armoriale — la seule dont on puisse parler ici — on retiendra la brillante improvisation du Capitaine Ian Moncreiff, Albany herald, sur les origines héraldiques, les communications de M. Scheffer sur la législation héraldique en Suède, de M. Pine sur la comparaison de la législation héraldique en Ecosse et en Angleterre: deux des rares pays où l'usage des armoiries fait l'objet d'une réglementation stricte, ce qui, en Angleterre, n'empêche pas cependant 50 000 blasons d'être illégalement portés.

Malheureusement l'inobservation des horaires, l'oubli des délais — il est vrai trop courts — accordés aux conférenciers, l'adjonction de communications hors programme, n'ont permis ni de présenter les autres communications au jour prévu, ni les échanges de vues, comparaisons, discussions sur les sujets traités. Espérons que les actes imprimés du Congrès, publieront les communications omises.

Ce défaut dans l'organisation matérielle du travail a trop diminué l'efficacité de cette brillante rencontre internationale pour qu'il ne soit pas souhaitable qu'à l'avenir l'observation de règles strictes permette une réussite complète et des résultats effectifs.

A côté de la généalogie une troisième partie devait être consacrée à l'étude des ordres de chevalerie ouverte par un rapport remarquable du baron Monti della Corte.

Aux yeux de la plus grande partie des sociétés et organismes représentés, cette matière — chapitre du droit public — ne ressortit pas à l'héraldique définie comme science historique auxiliaire consacrée à l'étude des armoiries. Aussi, lors de la séance de clôture, à l'unanimité, les congressistes ont-ils émis le vœu que l'étude des ordres soit poursuivie dorénavant de façon autonome, sous la seule responsabilité de leurs promoteurs, et sans engager les congrès.

Le 14 septembre, dans la matinée, les congressistes ont eu l'avantage d'assister au Palais de Justice, à une audience de la Cour du lord Lyon, roi d'armes d'Ecosse, statuant suivant d'antiques procédures sur diverses matières de droit héraldique à lui soumises (requêtes à fin d'autorisation de port d'armoiries, à fin de quitter la brisure après extinction de la branche aînée, etc...).

P. Adam.

GESELLSCHAFTSCHRONIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS



Heraldisch-Genealogische Gesellschaft „Adler“

(gegründet 1870)

Wien I. Haarhof 4a.

Der Gesellschaft war wieder die Betreuung der Sektion 8 b (Heraldik und Genealogie) anlässlich des 7. österreichischen Historikertages im August 1962 (Eisenstadt) übertragen. Dr. F. GALL gab in seinem Referat « Zur neueren burgenländischen Gemeindeheraldik » ein anschauliches Bild der Entwicklung seit 1923, dem Jahr der Angliederung des Burgenlandes an Österreich.

Die oberösterreichische Landeshauptstadt Linz hat einen grosszügigen Wettbewerb zur Neugestaltung ihres Stadtwappens ausgeschrieben. Zwei Vorstandsmitglieder unserer Gesellschaft wurden in die Jury berufen.

Die im Rahmen der Gesellschaft gehaltenen Vorträge 1962/1963 betreffen gleicherweise Genealogie und Heraldik. Die heraldischen Themen lauten: Dr. W. G. BERGER, « Die Münze im Wappen »; Dr. H. JÄGER-SUNSTENAU, « Neuerscheinungen auf heraldisch-genealogischem Gebiet »; Dr. F. RÖHRIG, « Zum Ursprung des Fünfadler-Wappens » (« Alt-Österreich »).

H. J.-S.

Istituto Italiano di Genealogia e Araldica

Persona giuridica riconosciuta con Decreto del Presidente della Repubblica in data 5 gennaio 1963 n° 136.

Presidente: S.A.S. DON CARLOS LUDOVICO principe GONZAGA di VESCOVATO.

Vicepresidenti: S.A. DON CARLO principe MISTRUZZI di FRISINGA.

S.E. Don RICCARDO marchese MAZZACCARA di CELENZA.

Segretario Generale: S.E. Don GIOVANNI barone CARBONELLI di LETINO.

Sede: Roma, Via Antonio Cerasi 5-A.



Il 6 marzo nella sede sociale ha avuto luogo, in prima convocazione, la tornata ordinaria dell'Assemblea dei soci. Presiede il Presidente dell'Istituto S.A.S. Principe Carlos Ludovico Gonzaga di Vescovato, che apre la seduta alle ore 21-15. Dopo approvazione del verbale della precedente riunione prende la parola il Principe Gonzaga che si dice lieto di poter portare all'Assemblea una lieta notizia. Inizia il suo dire col ricordare che in occasione del II Congresso internazionale di genealogia e araldica, tenutosi a Roma e a Napoli nel settembre 1953, alcuni studiosi avevano deliberato di istituire, col nome di « Istituto italiano di genealogia e araldica » una Associazione con lo scopo precipuo di incrementare gli studi e gli scambi culturali in materia di araldica e genealogia, di diritto feudale e nobiliare e relative scienze ausiliarie; in occasione del III Congresso internazionale di genealogia e araldica, tenutosi a Madrid nell'ottobre 1955, il nuovo Istituto, già costituito come Associazione di fatto sin dal marzo 1954, venne federato